



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

**OBJET : 00-19 - SPL ANTIPOLIS AVENIR  
- RAPPORT ANNUEL 2013 ET PREMIER  
SEMESTRE 2014 - APPROBATION ✓**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

3242/14

#### Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO  
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Annie CLECH

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 3 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

7 OCT. 2014



Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Le principe de la création de la Société publique Locale (SPL) Antipolis Avenir a été approuvé par délibérations du Conseil municipal du 15 février 2013 et du Conseil Communautaire du 18 mars 2013.

Par cette même délibération, la Commune a adhéré à la SPL Antipolis Avenir en participant à son capital social.

Conformément aux articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des Collectivités territoriales, les « organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du Conseil d' Administration des Sociétés Publiques Locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées (...). »

Il est proposé de présenter un rapport écrit reprenant l'activité de l'année 2013 et celle du premier semestre 2014 ainsi que le rapport financier pour cette même période.

La vie de la société est également présentée notamment les indicateurs financiers, la gouvernance, les dirigeants, l'actionnariat, les administrateurs, les décisions prises par le conseil d'administration et par l'Assemblée générale. L'engagement financier comprenant la situation de la trésorerie est également acté dans le rapport.

Ce point d'avancement a été examiné par le Conseil d'Administration de la SPL Antipolis Avenir, en sa séance du 12 juin 2014.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** le rapport des représentants de la collectivité au conseil d'administration et le rapport financier concernant l'année 2013 et le premier semestre 2014, ci-après annexés.

Accusé réception Sous-préfecture  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de N.C.E. dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.00-19 - SPL ANTIPOLIS AVENIR - RAPPORT ANNUEL 2013 ET PREMIER SEMESTRE 2014 - APPROBATION -

**Date de transmission de l'acte :** 07/10/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/10/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3241-14 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140926-DCM3241-14-DE

**Date de décision :** 26/09/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes